|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | | | **Union internationale des télécommunications**  **Bureau de la Normalisation des Télécommunications** | | |  |
|  | | |  | Genève, le 20 avril 2023 | | |
| **Réf.:** | **Circulaire TSB 87**  CE 3/MA | | | – Aux Administrations des États Membres de l'Union | | |
| **Tél.:** | +41 22 730 6828 | | |
| **Télécopie:** | +41 22 730 5853 | | |
| **Courriel:** | [tsbsg3@itu.int](mailto:tsbsg3@itu.int) | | | **Copie**:  – Aux Membres du Secteur UIT-T;  – Aux Associés participant aux travaux de la Commission d'études 3 de l'UIT-T;  – Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT;  – Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 3 de l'UIT-T;  – Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;  – Au Directeur du Bureau des radiocommunications | | |
| **Objet:** | **Consultation des États Membres au sujet du texte déterminé du projet de Recommandation UIT-T D.285 révisée qu'il est proposé d'approuver à la réunion plénière d'une journée de la Commission d'études 3 de l'UIT-T, Genève, 10 novembre 2023** | | | | |

Madame, Monsieur,

1 La Commission d'études 3 (*Principes de tarification et de comptabilité et questions de politique générale et d'économie relatives aux télécommunications internationales/TIC*) a l'intention d'appliquer la procédure d'approbation traditionnelle énoncée dans la section 9 de la Résolution 1 (Rév. Genève, 2022) de l'AMNT pour l'approbation du projet de Recommandation UIT-T D.285 révisée à la réunion plénière d'une journée qu'elle tiendra le 10 novembre 2023. L'ordre du jour ainsi que tous les renseignements pertinents concernant la réunion de la Commission d'études 3 de l'UIT-T seront disponibles dans la [Lettre collective 4/3](https://www.itu.int/md/T22-SG03-COL-0004/fr).

2 Vous trouverez dans l'**Annexe 1** le titre, le résumé et la localisation du projet de Recommandation révisée qu'il est proposé d'approuver.

3 La présente Circulaire a pour objet d'engager le processus de consultation formelle des États Membres de l'UIT, qui devront indiquer si ce texte peut être examiné en vue de son approbation à la prochaine réunion, conformément au paragraphe 9.4 de la Résolution 1. Les États Membres sont priés de remplir le formulaire de l'**Annexe 2** et de le renvoyer d'ici au **31 octobre 2023** à 23 h 59 (UTC).

4 Si au moins 70% des réponses des États Membres sont en faveur de l'examen, aux fins d'approbation, de ces textes, une séance plénière sera consacrée à l'application de la procédure d'approbation. Les États Membres qui n'autorisent pas la commission d'études à procéder ainsi doivent informer le Directeur du TSB des motifs de cette décision et lui faire part des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

A picture containing text

Description automatically generatedSeizo Onoe  
Directeur du Bureau de la normalisation   
des télécommunications

**Annexes**: 2

Annexe 1  
Résumé et localisation du texte déterminé du projet de  
Recommandation UIT-T D.285 révisée

# 1 Projet de Recommandation UIT-T D.285 révisée [[SG3-R9](https://www.itu.int/md/T22-SG03-R-0009/en)]

Principes directeurs applicables à la taxation et à la comptabilité des services assurés sur le réseau intelligent

Résumé

Cette Recommandation contient des considérations d'ordre général et des principes directeurs applicables à la taxation et à la comptabilité internationale relatives au trafic et aux installations utilisées pour assurer des services exploitant les capacités du réseau intelligent (RI).

NOTE DU TSB – À la date de la présente Circulaire, le TSB n'avait reçu aucune déclaration concernant les droits de propriété intellectuelle relative à ce projet de texte. Pour obtenir des renseignements actualisés, les membres sont invités à consulter la base de données relative aux droits de propriété intellectuelle à l'adresse [www.itu.int/ipr/](https://www.itu.int/fr/ITU-T/ipr/Pages/default.aspx).

Annexe 2  
Objet: Réponse des États Membres à la Circulaire TSB 87:  
Consultation au sujet du texte déterminé du projet de  
Recommandation UIT-T D.285 révisée

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **À**: | Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications  Union internationale des  télécommunications  Place des Nations  CH-1211 Genève 20, Suisse | **De**: | [Nom]  [Rôle/titre officiel]  [Adresse] |
| **Télécopie**: **Courriel**: | +41 22 730 5853 [tsbdir@itu.int](mailto:tsbdir@itu.int) | **Télécopie**: **Courriel**: |  |
|  |  | **Date:** | [Lieu,] [Date] |

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation des États Membres au sujet du projet de texte déterminé dont il est question dans la Circulaire TSB 87, je vous indique par la présente l'opinion de mon Administration, qui figure dans le tableau ci-après.

|  | Cochez l'une des deux cases |
| --- | --- |
| Projet de Recommandation UIT-T D.285 révisée | **autorise** la Commission d'études 3 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):  ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification  ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| **n'autorise pas** la Commission d'études 3 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Nom]  
[Rôle/titre officiel]  
Administration de [État Membre]